

**CAROLI (Rafaele)**, Commissaire de district (Francavilla-Fontana, Italie, 17.1.1879 — Usumbura, 19.4.1946). Fils de Vitantonio et de Cannalire, Angela.

De nombreux sujets italiens ont prêté leurs services à l'administration congolaise. R. Caroli figure parmi ceux dont la carrière s'avéra la plus longue et la plus féconde.

Il commença par s'acquitter de ses obligations militaires dans son pays. En juin 1899, il était soldat du génie ; il termina comme officier de réserve.

Dès 1904, il se laissa tenter par la vie coloniale. Il entra dans le service territorial au Congo et ne prit sa retraite qu'en novembre 1931. Pendant cette longue période, il gravit les différents degrés de la hiérarchie : administrateur de 1<sup>re</sup> classe, administrateur principal, commissaire de district de 2<sup>e</sup> classe, commissaire de district de 1<sup>re</sup> classe.

Presque constamment son activité s'exerça au Katanga, dans le district de la Lulua dont le chef-lieu était Sandoa. Ce district ne ressemblait pas aux autres districts du Katanga : il se trouvait éloigné de la région industrielle du Haut-Katanga et des grandes voies de communication. L'administration n'en était pas moins ardue, car deux races indigènes s'y disputaient continuellement la prééminence : les Batshiokwe et les Lunda. La première, encore très sauvage, refusait de payer tribut au grand chef des Lunda, le Mwata-Yamvo, dont l'empire jadis s'étendait jusqu'au Luapula. L'enchevêtrement des deux races créait des problèmes difficiles. Il fallait pour les résoudre un homme comme M. Caroli qui connaissait à fond le pays et s'était acquis un grand prestige.

M. Caroli a toujours exercé une activité dans un autre domaine. A Sandoa fonctionnait un tribunal de district. Un substitut aurait dû y être attaché en permanence, mais la pénurie des magistrats de carrière obligeait souvent le Procureur général d'Élisabethville à confier le parquet de Sandoa pendant des périodes assez longues à l'administrateur territorial Caroli. Ce n'était pas une sinécure dans une région où sévissaient continuellement des crimes rituels. M. Caroli s'acquittait à merveille de sa mission. Il y était grandement aidé par son expérience des milieux indigènes et d'autre part son esprit cultivé, son esprit latin, lui facilitaient la compréhension des règles juridiques.

En 1923, l'auteur de la présente notice eut l'occasion de le voir à l'œuvre lors d'une inspection du parquet de la Lulua. Aussi ne fut-il pas étonné quelques années plus tard, en 1931, lorsqu'il lut dans la *Tribune congolaise* le récit d'une fête organisée à Sandoa en l'honneur du commissaire de district Caroli à la veille de prendre sa retraite. Par qui cette fête fut-elle organisée et présidée ? Par le substitut de l'endroit. Dans sa réponse, M. Caroli rappela qu'il avait fait partie de la famille judiciaire et traita de légende l'affirmation d'après laquelle les relations entre le parquet et l'administration sont nécessairement compliquées.

Empruntons au même texte d'autres paroles prononcées le même jour par M. Caroli où apparaissent la délicatesse et la sensibilité de cet excellent fonctionnaire : « J'aurais désiré et préféré quitter Sandoa en silence parce que le silence a aussi sa poésie et à certains moments il est plus profond et plus significatif que la parole ou l'action même, surtout à l'heure où on meurt un peu... au moment d'une séparation. Dès que j'ai été prévenu que M<sup>re</sup> Stappers (1) devait être des vôtres, je me suis rendu à discrétion... »

A elles seules, ces paroles permettent de conclure que M. Caroli comptait des amis dans tous les milieux. Avec quelle mélancolie il s'éloigna de ce district de la Lulua où il avait vécu tant d'années !

Revenu en Europe, il ne tarda pas à se sentir

dépaysé. Son rôle était fini à l'administration. La régie des Mines de Kilo-Moto fut heureuse de l'accueillir. Il y assumait la direction du service de la main-d'œuvre indigène. C'est au cours d'un voyage dans le Ruanda-Urundi qu'il décéda inopinément à Usumbura en avril 1946. Les funérailles se déroulèrent en présence de M. le vice-gouverneur général Jungers, le gouverneur du Ruanda-Urundi. M. Simon, commissaire provincial, prononça l'éloge du défunt.

Distinctions honorifiques. — Officier de l'Ordre royal du Lion ; officier de l'Ordre de la Couronne ; chevalier de l'Ordre de Léopold ; Étoile de Service en or à 5 raies ; Médaille commémorative de Congo ; Médaille commémorative du Centenaire.

10 mai 1956.  
F. Dellicour.